



Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 2023
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Dix-neuvième session

New York, 6-10 mai 2024

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire et annotations

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)¹ : activités menées à l'appui des priorités thématiques pour la période 2023-2024 :
 - a) État actualisé de la situation concernant les activités des membres du Forum, dont les nouvelles annonces et la situation concernant les contributions nationales volontaires ;
 - b) État actualisé de la situation concernant les activités du Partenariat de collaboration sur les forêts et de ses organisations membres et progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan de travail ;
 - c) État actualisé de la situation concernant les activités des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux ;
 - d) État actualisé de la situation concernant les activités des grands groupes et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et les milieux philanthropiques, et progrès accomplis dans l'exécution des programmes de travail des grands groupes ;
 - e) Liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2024 et les évolutions concernant les forêts au niveau international.

¹ Conformément aux indications générales énoncées dans l'annexe I de la résolution 2020/14 du Conseil économique et social, les propositions formulées dans le résumé des débats établi par la présidence de la dix-huitième session du Forum seront soumises à l'examen du Forum à sa dix-neuvième session, en 2024.



4. Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts.
5. Examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs.
6. Débat de haut niveau sous la forme notamment d'un forum de partenariat sur les forêts associant les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les responsables d'organisations non gouvernementales et les dirigeants d'entreprises du secteur privé.
7. Adoption du programme de travail quadriennal pour la période 2025-2028, y compris l'examen des mesures prioritaires et des ressources nécessaires.
8. Dates et lieu de la vingtième session du Forum.
9. Ordre du jour provisoire de la vingtième session du Forum.
10. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa dix-neuvième session.

Annotations

1. Élection du Bureau

L'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social prévoit qu'au début de la première séance de chacune de ses sessions ordinaires, le Forum des Nations Unies sur les forêts élit parmi les représentant(e)s de ses membres un(e) président(e) et d'autres membres du Bureau selon les besoins (voir [E/5975/Rev.1](#)). Conformément à la résolution 2000/35 du Conseil portant création du Forum, le Bureau du Forum est composé d'un(e) président(e) et de quatre vice-président(e)s, dont l'un(e) servira aussi de rapporteur(euse), élu(e)s selon le principe de la répartition géographique équitable.

À la 1^{re} séance de sa dix-huitième session, le 13 mai 2022, le Forum a élu Zéphyrin Maniratanga (Burundi) Président et Javad Momeni (République islamique d'Iran) et Ismail Belen (Türkiye) Vice-Présidents de ses dix-huitième et dix-neuvième sessions.

À la 2^e séance de sa dix-huitième session, le 8 mai 2023, le Forum a élu, par acclamation, Leticia Zamora Zumbado (Costa Rica) et, à bulletin secret, Jaroslav Kubišta (Tchéquie), Vice-Présidents des dix-huitième et dix-neuvième sessions.

À la même séance, le Forum a désigné le Vice-Président, Ismail Belen (Türkiye), Rapporteur des dix-huitième et dix-neuvième sessions.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

L'article 7 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social prévoit qu'au début de chaque session, le Forum arrête l'ordre du jour et décide de l'organisation des travaux de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations ([E/CN.18/2024/1](#))

3. Débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : activités menées à l'appui des priorités thématiques pour la période 2023-2024

Conformément aux indications données dans l'annexe I de la résolution [2020/14](#) du Conseil économique et social, le Forum tiendra, à sa dix-neuvième session, un débat

d'orientation sur les priorités thématiques à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). Les priorités thématiques pour chaque période biennale sont fondées sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et les cibles correspondantes et tiennent compte du programme du forum politique de haut niveau pour le développement durable pour l'après-2020 et des faits nouveaux survenus sur le plan international concernant les forêts. Par la même résolution, le Bureau a été invité à arrêter les priorités thématiques pour chaque période biennale en concertation avec les membres du Forum.

Dans ce contexte, le Bureau de la dix-huitième session du Forum a décidé que les priorités thématiques des dix-huitième et dix-neuvième sessions seraient les suivantes : a) renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts ; b) accroître sensiblement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable ; c) mobiliser des ressources financières et renforcer la coopération scientifique et technique ; promouvoir des cadres de gouvernance favorisant la mise en œuvre ; renforcer la coopération, la coordination et la cohérence aux fins de la gestion durable des forêts².

À sa dix-huitième session, le Forum a tenu des discussions techniques sur les priorités thématiques susmentionnées. Le résumé établi par le Président de la dix-huitième session (E/2023/42, annexe) contient un récapitulatif des débats ainsi que les propositions du Président, qui seront transmises au Forum pour examen à sa dix-neuvième session.

Au titre du point 3 de l'ordre du jour consacré au débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), le Forum tiendra des discussions sur les moyens de mise en œuvre et sur les activités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports. La note du Secrétariat sur les moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, donne une vue d'ensemble des grandes tendances mondiales pour ce qui est des moyens de mise en œuvre dans le domaine de la gestion durable des forêts. Elle comprend également un récapitulatif des activités du Réseau mondial de facilitation du financement forestier depuis la dix-huitième session, y compris un rapport d'étape concernant le développement de la phase II du centre d'information du Réseau, des renseignements sur les ressources disponibles pour le fonctionnement du Réseau, ainsi que des informations actualisées sur le projet d'ouverture d'un bureau à Beijing.

Dans sa résolution 2022/17, le Conseil économique et social a demandé au secrétariat du Forum, agissant dans le cadre des préparatifs de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts et en consultation avec les membres du Forum, d'établir un plan d'exécution et un calendrier pour le prochain cycle d'établissement des rapports, concurrentement avec le cycle d'évaluation des ressources forestières mondiales, et d'étudier les possibilités de mettre en place une plateforme en ligne du Forum dédiée aux rapports, compte tenu de la nécessité de rationaliser l'établissement des rapports et de réduire au minimum la charge que représentait cette activité, y compris les difficultés rencontrées par les pays en développement.

Selon les propositions du Président, qui figurent dans son résumé des débats de la dix-huitième session, à la dix-neuvième session, le Forum devrait envisager de faire ce qui suit :

² Pour en savoir plus, voir www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2022/07/UNFF18-19-Thematic-Priorities-web.pdf.

a) prendre note des nouvelles modalités de présentation des rapports nationaux et des préparatifs en cours pour le prochain cycle d'établissement des rapports destinés au Forum ;

b) créer un groupe consultatif sur l'établissement de rapports à lui soumettre, conformément au mandat figurant dans la note du Secrétariat établie pour le Forum, à sa dix-huitième session (voir [E/CN.18/2023/5](#)) ;

c) demander à son secrétariat de produire une autre publication ou un autre rapport présentant de brèves études de cas sur les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et des objectifs mondiaux relatifs aux forêts ;

d) demander à son secrétariat de continuer d'organiser, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, des ateliers de renforcement des capacités en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports.

La note du Secrétariat sur le suivi, l'évaluation et les rapports contient quant à elle des informations relatives aux activités intersessions menées depuis la dix-huitième session et des propositions concernant le plan d'exécution et le calendrier pour le prochain cycle d'établissement de rapports, ainsi que les choix possibles pour un outil d'établissement de rapports en ligne.

Documentation

Note du Secrétariat concernant le débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier ([E/CN.18/2024/3](#))

Note du Secrétariat concernant le débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : suivi, évaluation et rapports ([E/CN.18/2024/4](#))

Au titre des points 3 a), 3 b), 3 c), 3 d) et 3 e) de l'ordre du jour, le Forum tiendra, à sa dix-neuvième session, un débat d'orientation sur les activités menées par ses membres et ses partenaires pour faire progresser la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et contribuer aux priorités thématiques du Forum pour la période 2023-2024. Il examinera également les propositions faites par son Président à cet égard à l'issue de sa dix-huitième session.

a) État actualisé de la situation concernant les activités des membres du Forum, dont les nouvelles annonces et la situation concernant les contributions nationales volontaires

Conformément au plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) (voir résolution [71/285](#) de l'Assemblée générale), les États Membres peuvent déterminer, à titre volontaire, le montant de la contribution qu'ils ont l'intention de verser pour atteindre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, compte tenu de leur situation nationale, de leurs politiques, de leurs priorités, de leurs capacités, de leur niveau de développement et de l'état de leurs forêts. Au titre du point 3 a) de l'ordre du jour, le Forum examinera les informations sur la contribution de ses membres à l'appui des priorités thématiques, notamment les nouvelles annonces et la situation concernant les contributions nationales volontaires.

b) État actualisé de la situation concernant les activités du Partenariat de collaboration sur les forêts et de ses organisations membres et progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan de travail

Le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) sert de cadre de référence pour les travaux menés par les organismes des Nations Unies et par les partenaires intéressés dans le domaine des forêts, le but étant d'en renforcer la cohérence et d'améliorer la collaboration et les synergies entre ces différents acteurs, afin qu'ils se conforment à la vision et à la mission qui y sont définies. La contribution du Partenariat de collaboration sur les forêts et de ses organisations membres à la réalisation des priorités thématiques des dix-huitième et dix-neuvième sessions du Forum et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan de travail seront examinés au titre du point 3 b). Le Forum examinera l'application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), y compris les activités organisées à l'occasion de la Journée internationale des forêts de 2024.

c) État actualisé de la situation concernant les activités des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux

d) État actualisé de la situation concernant les activités des grands groupes et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et les milieux philanthropiques, et progrès accomplis dans l'exécution des programmes de travail des grands groupes

Dans sa résolution 2020/14, le Conseil économique et social a souligné qu'il importait d'associer les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux concernés aux activités du Forum. Il a également souligné l'importance que revêtait une participation multipartite et intersectorielle aux activités du Forum et demandé au secrétariat du Forum d'engager un dialogue actif avec les grands groupes et d'autres parties concernées. Au titre des points 3 c) et 3 d) de l'ordre du jour, le Forum examinera, à sa dix-huitième session, la contribution des partenaires et grands groupes régionaux et sous-régionaux et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et les milieux philanthropiques, à la réalisation des priorités thématiques pour la période 2023-2024. Il examinera également les progrès accomplis dans l'exécution des programmes de travail des grands groupes.

e) Liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2024 et les évolutions concernant les forêts au niveau international

Au titre du point 3 e) de l'ordre du jour, le Forum étudiera les liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendra sous les auspices du Conseil en 2024³, ainsi que les évolutions concernant les

³ Dans sa décision 77/553, l'Assemblée générale a décidé que le thème de la session de 2024 du forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2024 organisé sous les auspices du Conseil économique et social s'intitulerait « Renforcer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et éliminer la pauvreté en période de crises multiples : mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes ». Le forum politique de haut niveau de 2024 serait ainsi également chargé d'examiner en profondeur les objectifs de développement durable n° 1 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), n° 2 (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), n° 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions), n° 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux,

forêts au niveau international, notamment les questions abordées dans ce domaine à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le résumé établi par le Président concernant les débats du Forum sur ce point de l'ordre du jour sera transmis, à titre de contribution de la dix-neuvième session du Forum, à la session de 2024 du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

Documentation

Note du Secrétariat concernant le débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : activités menées à l'appui des priorités thématiques pour la période 2023-2024 ([E/CN.18/2024/2](#))

4. Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts

Conformément au programme de travail établi pour la dix-neuvième session, le secrétariat du Forum doit faire rapport sur le fonctionnement du fonds d'affectation spéciale pour le Forum. On trouvera dans la note du Secrétariat relative à ce point de l'ordre du jour des informations sur le fonctionnement du fonds d'affectation spéciale en 2023. Les débats sur ce point de l'ordre du jour sont également l'occasion pour les membres intéressés du Forum d'annoncer des promesses de dons et de contributions au fonds d'affectation spéciale.

Documentation

Note du Secrétariat sur le fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts ([E/CN.18/2024/7](#))

5. Examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs

Dans sa résolution [2015/33](#), le Conseil économique et social a prié le Forum de procéder, à sa dix-neuvième session en 2024, à un examen à mi-parcours de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts dans la réalisation de ses objectifs et, sur cette base, de présenter des recommandations au Conseil sur l'évolution future de l'arrangement.

Au titre du point 5 de l'ordre du jour, le Forum prendra des décisions sur l'examen à mi-parcours de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts, sur la base des mesures préparatoires prises depuis la fin de sa dix-septième session. Ces mesures sont guidées par l'annexe de la résolution [2022/17](#) du Conseil économique et social.

À sa dix-huitième session, le Forum a obtenu des informations actualisées sur les préparatifs de l'examen à mi-parcours (voir [E/CN.18/2023/6](#)). On trouvera dans la note du Secrétariat relative à ce point de l'ordre du jour des informations sur les activités préparatoires menées depuis la fin de la dix-huitième session.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs et au programme de travail quadriennal du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2025-2028 ([E/CN.18/2024/5](#))

des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et n° 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

6. Débat de haut niveau sous la forme notamment d'un forum de partenariat sur les forêts associant les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les responsables d'organisations non gouvernementales et les dirigeants d'entreprises du secteur privé

Comme prévu dans le programme de travail établi pour sa dix-neuvième session, le Forum organisera un débat de haut niveau qui prendra notamment la forme d'un forum de partenariat sur les forêts associant les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les responsables d'organisations non gouvernementales et les dirigeants d'entreprises du secteur privé. Conformément à la recommandation du Bureau de la dix-neuvième session, le débat de haut niveau se tiendra le 9 mai 2024 et le principal document final attendu sera une déclaration.

On trouvera dans la note du Secrétariat relative à ce point de l'ordre du jour des informations concernant le débat de haut niveau.

Documentation

Note du Secrétariat sur le débat de haut niveau organisé par le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa dix-neuvième session, sous la forme notamment d'un forum de partenariat sur les forêts associant les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les responsables d'organisations non gouvernementales et les dirigeants d'entreprises du secteur privé ([E/CN.18/2024/6](#))

7. Adoption du programme de travail quadriennal pour la période 2025-2028, y compris l'examen des mesures prioritaires et des ressources nécessaires

Conformément à son programme de travail pour la période 2022-2024 (voir résolution [2020/14](#) du Conseil économique et social), à sa dix-neuvième session, le Forum devrait adopter son programme de travail quadriennal pour la période 2025-2028, au titre du point 7 de l'ordre du jour.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs et au programme de travail quadriennal du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2025-2028 ([E/CN.18/2024/5](#))

8. Dates et lieu de la vingtième session du Forum

Le Forum fera part au Conseil économique et social de ses recommandations concernant les dates et le lieu de la vingtième session.

9. Ordre du jour provisoire de la vingtième session du Forum

Le Forum présentera l'ordre du jour provisoire de la vingtième session, qu'il recommandera au Conseil économique et social d'adopter.

10. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa dix-neuvième session

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, le Forum présentera au Conseil un rapport sur les travaux de sa session.